ETUDIANTS ET RECHERCHE

c/o Candida Monteiro
113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS
43.63.98.75

BULLETIN D'INFORMATION N°8 DU 20 MAI 1989

Au sommaire

- un compte-rendu d'une entrevue avec un chargé de mission du Premier Ministre.

- une présentation et une analyse du manifeste du Collectif CEDRE (enseignants-chercheurs du premier et second degré).

- des nouvelles (plutôt bonnes) de la vie et de l'activité de l'association.

- des nouvelles idées livrées à votre réflexion.

- un récapitulatif de la situation des doctorants dans les Ecoles Normales Supérieures.

- une revue de presse.

COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN AVEC MR. BERGOUNIOUX

Le 9 mai 1989, nous avons été reçus par Monsieur Alain Bergounioux, chargé de mission auprès du Premier Ministre. Durant 45 minutes, nous avons pu aborder l'ensemble des points présentés dans la lettre ouverte et dans la plate-forme. L'attention s'est portée essentiellement sur les problèmes concrets prioritaires.

* Deux points ont reçu un écho particulièrement favorable et peuvent faire l'objet d'un arbitrage interministériel à court terme :

— la couverture sociale jusqu'à la fin de la thèse pour les doctorants ne bénéficiant plus de la sécurité sociale étudiante (26 ans au 1er octobre de l'année universitaire) et ne pouvant pas accéder au régime général (ni allocataire, ni CIFRE, ni 120 heures salariées par trimestre …). Nous pouvons nous adresser au ministère de la solidarité, instance gouvernementale susceptible de trouver une solution pour ces doctorants.

— le report du service national à 27 ans au même titre que les internes en médecine ou pharmacie.

Un accueil favorable a été également réservé au sujet relatif aux allocations de DEA (montant et nombre), dont le mode et la date d'attribution restent mystérieux et tardifs.

Nous pouvons contacter Messieurs Allègre et Bancel (conseiller technique) au ministère de l'Education Nationale pour connaître l'aspect administratif des bourses de DEA.

* Quant au principe du tutorat, solution concrète et prioritaire des éventuels problèmes conséquents de la dépendance du thésard vis à vis du directeur de thèse, sa mise en place relève avec de l'optimisme du très long terme. Son application nécessite au préalable, un travail laborieux et diplomatique de sensibilisation de toutes les parties concernées.

* Les points relevant des "**us et coutumes**" de la communauté scientifique suscitent une certaine réserve (tutorat) voire même une réticence. C'est le cas du statut de l'étudiant-chercheur, qui, de par son aspect administratif, ne manquerait pas de soulever un tollé général de la communauté scientifique dénonçant l'ingérence dans la vie scientifique. Nous avons particulièrement insisté sur l'importance que nous accordions au droit à la formation et à l'encadrement, à la reconnaissance du travail et du niveau de formation ainsi que sur la faible perspective de débouchés.

La discussion générale sur ces points et l'ensemble de ceux décrits dans la plate-forme nous ont conduits à aborder la politique globale en matière de recherche et d'enseignement supérieur sous la forme d'un plaidoyer en faveur de la recherche fondamentale et notamment pour les sciences humaines, et de nos souhaits pour la mise en place d'une politique stable de la recherche à long terme indépendante des changements gouvernementaux.

* Nous avons par ailleurs obtenu les renseignements suivants :

— le souhait du gouvernement est de recruter plus jeune au CNRS et à l'INSERM. La date limite de candidature à 30 ans est mentionnée … Pour mémoire, seuls les postes CR2 seront accessibles aux postulants ayant soutenu leur thèse ou aux post-doc (conditions impératives).

— monitorat : sur 1000 postes proposés, 270 environ seront réservés aux normaliens pour compenser la disparition des AND. Le monitorat sera accessible à tout allocataire sur la base du volontariat en fonction des postes disponibles, et comportera 2h/semaine d'enseignement.

— une progression du nombre d'allocations est planifiée sur 4 à 5 ans avec comme objectif l'allongement de la durée à 4 ans.

— compte tenu de l'état de l'enseignement supérieur, le monitorat est conçu et souhaité (?) comme la voie d'accès privilégié vers des débouchés professionnels.

Aucun rendez-vous n'a été pris à la suite de cet intéressant entretien. Nous pouvons envisager de recontacter Monsieur Bergounioux dans les mois à venir en fonction des résultats des démarches à entreprendre dans les différents ministères de tutelle.

Marie-Cécile Pasquier et Hervé Leloup

P.S : suite à cet entretien, un courrier a été envoyé à Mr. Evin, ministre de la Solidarité (à propos de la Sécurité Sociale), à Mr Bancel (au sujet des bourses de DEA) pour leur demander une entrevue. De plus, ce compte-rendu a été envoyé à Mr. Bergounioux en lui demandant ses éventuelles remarques et une nouvelle entrevue pour lui remettre les 1000 premières signatures de la pétition (cf rubrique "Nouvelles de l'association" plus bas).

MANIFESTE DU CEDRE

Présentation

Le CEDRE (Collectif des Enseignants pour le Droit à la Recherche et à l'Etude) est issu de la rencontre de plusieurs associations d'enseignants du primaire et du secondaire. Leur objectif communs est de faire valoir leur droit à la recherche en tant que source et complément de leur enseignement face à l'administration dont ils dépendent.

Le manifeste pour le droit des enseignants des premier et second degrés à la recherche fondamentale et à l'étude intitulé "Rester des Intellectuels", réunit la synthèse de leurs revendications sous forme de plaidoyer étayé par des témoignages ainsi que par 63 propositions visant à définir et protéger leur statut d'enseignant-chercheur du premier et second degré à l'instar du supérieur :

— Encourager l'étude et la recherche fondamentale comme pratique efficace de formation continue de haut niveau. Cette méconnaissance par l'instance gouvernementale de tutelle (décret) implique l'aménagement de l'emploi du temps et la mise en place de crédits horaires et financiers pour l'étude et la recherche, la formation professionnelle, …, sans limite d'âge pour la présentation aux concours.

— Prendre en compte la pratique de l'étude et de la recherche dans le déroulement de la carrière comme une activité constructive au métier d'enseignant : reconnaissance officielle et institutionnelle des diplômés universitaires (intégration et valorisation dans le plan de carrière, accès à la promotion interne de l'agrégation).

— Supprimer l'étanchéité des cloisons entre les 1er et 2nd degrés d'une part et le supérieur et la recherche d'autre part :

- Abolir l'attitude consumériste de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Admettre que la recherche peut être associée à l'enseignement "non supérieur".
- Etablir un pont à double sens entre l'enseignement dans le supérieur et dans le secondaire, abolition de la règle des trois candidatures et de la limite de l'âge.
- Création de listes électorales nationales.

— Moraliser et rendre plus efficaces les recrutements dans le supérieur, les EPST (Etablissements Publics Scientifique et Technique), les ENS (Ecoles Normales Supérieures) et le corps des enseignants des ENI (Ecole Normale d'Instituteurs).

- moralisation et plus grande efficacité des procédures de recrutement à l'Université : dénonciation des luttes claniques et des candidats locaux, suppression complète de la classification des postes universitaires ouverts et attribution en fonction de la compétence scientifique.
- moralisation et plus grande efficacité des procédures de recrutement des professeurs des ENI, des élèves-professeurs des ENS, dont la vocation première est de former des professeurs titulaires de l'agrégation, concours de recrutement de l'enseignement secondaire.

— Défendre les enseignants comme travailleurs intellectuels à part entière et non comme simples médiateurs d'un savoir.

Analyse et commentaires

Le manifeste du CEDRE et les motivations de leur revendications s'appuient principalement sur

une relation problématique avec l'administration de tutelle (Education Nationale). Dans ce sens, leur action est éloignée de nos objectifs : en effet, il n'existe aucune relation conceptuelle entre l'association Etudiants et Recherche et le Collectif CEDRE en ce qui concerne les méthodes de recrutement, la participation aux concours nationaux à des postes de l'enseignement supérieur ou secondaire, les différents avec l'administration de l'Education Nationale ou/et de l'établissement secondaire, démêlés inhérents à l'absence de reconnaissance gouvernementale explicite de la recherche et du doctorat. L'association Etudiants et Recherche ne peut intervenir dans une polémique située en dehors du Ministère de la Recherche et de la Technologie. D'autant plus que cette polémique inclut une querelle d'école avec l'ENS et les différentes procédures de recrutement dans le supérieur - ou l'accessibilité aux postes du CNRS - Laissons le soin aux enseignants, quelle que soit leur formation et leur lieu d'activité, se positionner les uns par rapport aux autres ou rééquilibrer les statuts et la reconnaissance de la qualité.

Le débat va plus loin, car il pose le problème fondamental du rôle de l'enseignement et des moyens reconnus et disponibles pour animer sa fonction de transmission d'un savoir. Cependant, nous ne pouvons rester totalement indifférents, non seulement à l'expression des revendications et brimades évoquées dans le manifeste, mais aussi à la motivation qui a suscité cette action.

Nous sommes concernés, car ces enseignants considèrent que la meilleure formation professionnelle et la meilleure source pour leur enseignement passent par la Recherche. A ce titre, ces Instituteurs (j'insiste, car ils réalisent un travail colossal et ignoré en dehors du cercle d'initiés), ces PEGC et Professeurs du Secondaire suivent une formation universitaire classique allant jusqu'au DEA et la thèse, et c'est dans leurs travaux de recherche et dans le déroulement de leur doctorat que cette catégorie rencontre des difficultés – pas d'accès aux bibliothèques, difficultés d'aménagement de leur temps de travail, problèmes accrus pour les congrès ou autres manifestations scientifiques, non reconnaissance de leur travail de Recherche.

Il s'avère donc que les enseignants du primaire et du secondaire se trouvent confrontés dans le déroulement de leur thèse et de leur travaux de recherche à plusieurs obstacles liés :

– à l'absence de statut enseignant-doctorant.
– à la non reconnaissance de leur recherche.
– à l'absence de considération dans leur carrière du diplôme de doctorat.

Ces obstacles ne nous sont pas inconnus et s'ils diffèrent dans la forme et le mode d'expression, la thématique fondamentale est le corollaire des revendications prioritaires de l'association Etudiants et Recherche. En conclusion, bien que limitée par les polémiques inter-confessionnelles de cette catégorie socio-professionnelle, notre solidarité est justifiée par l'existence intellectuelle fondamentale du CEDRE.

Marie-Cécile Pasquier

CEDRE : 1 Rue des Fossés St-Jacques 75005 PARIS

NOUVELLES DE L'ASSOCIATION

Renouvellement des "cadres"

Conformément à nos statuts, nous avons renouvelé pour cette troisième année d'existence notre Conseil d'Administration. Il est désormais composé de Luc Allemand, Didier Chaminade, Blandine Clozel, Pierrette Mathiau et Marie-Cécile Pasquier. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce renouvellement (qui doit-être, je crois, total). Cela illustre bien que, comme dans sa pratique quotidienne, l'association a su opérer le renouvellement nécessaire de ses "cadres" et que les "anciens combattants-fondateurs" peuvent passer la main aux "petits nouveaux" en toute confiance.

Aussi l'ancien trésorier (Michel Cartereau) et l'ancien président (Joël Marchand) souhaitent bon courage et bonne chance à leurs successeurs respectifs, Blandine et Marie-Cécile. Notons aussi avec satisfaction le renversement de tendance, à propos de la participation féminine, à l'origine minoritaire, mais désormais largement majoritaire et prédominante !

Enfin, dans la même déclaration à la Préfecture de Police, nous avons officialisé le transfert de siège social de chez Stéphane Manenti à chez Candida Monteiro (113 Rue des Pyrénées 75020 PARIS). Là aussi, on reste en famille !

Local à Jussieu

Comme pour l'abonnement au "Monde" (7 mois de délai et un nombre de démarches innombrable !), il ne faut jamais désespérer des administrations : en tant qu'élus au Conseil Scientifique de Paris VI, nous venons d'apprendre avec bonheur que nous disposerons au 1er Juillet (en principe) d'un local de 30 mètres carrés (divisé en deux pièces), situé au premier étage du Bâtiment Esclandon (au coin de la rue Cuvier et de la rue Jussieu). Arrosage à prévoir !

Election au CNESER

Mauvaise nouvelle, encore officieuse : la liste comune avec le syndicat étudiant PSA (Pour un Syndicalisme Autogestionnaire) aux élections des représentants étudiants au CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) n'a sans doute pas obtenu le poste que nous espérions. Aussi Catherine Redini, première suppléante, ne pourra pas siéger dans

cette instance nationale consultative sur toutes les questions d'enseignement supérieur.

Campagne de signature

Notre lettre ouverte au Premier Ministre se porte par contre plutôt bien. Nous devons avoir à ce jour environ le premier millier de signatures, grâce au travail de chacun et à des "descentes" dans des restaurants du personnel à Gif et à Jussieu.

Nous comptons solliciter une entrevue à Matignon dès maintenant pour remettre ces 1000 premières signatures, tout en continuant à faire signer et à envisager un deuxième envoi à la rentrée prochaine.

Table-ronde au MRT

Grâce au SNCS, nous avons pu être associé à une table-ronde au Ministère de la Recherche et de la Technologie concernant la formation et les jeunes chercheurs. Pierrette Mathiau, notre représentante, ne manquera de nous raconter dans le prochain bulletin le contenu de ces réunions qui vont se poursuivre durant Juin , en vue de l'élaboration du projet de budget 1990.

Joël Marchand

IDEES

Voici quelques idées ou interrogations nouvelles que nous avons eues ou que l'on nous a amenées récemment Ce ne sont que des pistes pour une réflexion plus approfondie.

* En entrant au CNRS entre 27 et 35 ans (en moyenne, selon les filières), quand pourra-t-on être en retraite ? En effet, pour un jeune chercheur n'ayant préalablement pas eu de bourse ou d'emploi d'enseignant, il arrive au CNRS avec aucun point de retraite. Or il faut jouir de 37.5 annuités pour avoir droit à une retraite complète. Je vous laisse faire l'addition et trouver où est l'erreur !

* Le statut d'ATER (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche) tend à devenir, surtout pour les normaliens, le point de passage obligé après la thèse et avant l'obtention d'un poste. Même si ce n'est pas la panacée, pourquoi limiter son accès aux seuls fonctionnaires et ne pas permettre à d'autres doctorants ou docteurs d'y postuler pour pouvoir continuer à bénéficier de ressources ?

* Nombreux sont ceux qui se plaignent du manque de clarté de l'attribution des allocations de recherche. Par exemple, il n'existe aucune procédure "officielle" pour en faire la demande. Chaque DEA gère cette question à sa manière et transmet ce qu'il veut au Ministère. Pourquoi ne pas demander aux étudiants de DEA de remplir en Juin un formulaire officiel qui serait envoyé au Ministère ? Celui-ci saurait ainsi avec davantage de précision quels sont les besoins réels.

* Les subventions accordées par le CNRS ou les Universités sont étroitement liées au nombre de membres des laboratoires. Il est un peu choquant de voir que certains laboratoires, d'une part acceptent de prendre des étudiants en thèse sans financement (ou quitte à eux d'en trouver un), et d'autre part n'oublient pas de les déclarer dans leurs effectifs et donc perçoivent de l'argent à ce titre. Ils pourraient au moins leur en reverser une partie.

Joël Marchand

SITUATION DANS LES ECOLES NORMALES SUPERIEURES

Suite au mouvement qui a agité les Ecoles Normales Supérieures depuis le début de l'année, Aliénor nous fait le point sur la situation dans les cinq ENS pour les doctorants.

Pendant les longues années d'absence totale de recrutement dans le supérieur et la recherche, les élèves désirant entreprendre des études doctorales pouvaient bénéficier d'une 5ème année à l'Ecole, dite "année de recherche". Cette cinquième année, assez libéralement accordée, était suivie presque sans exception d'une prise de fonction dans le secondaire, sauf pour les quelques élèves "scientifiques" bénéficiant du régime général. Inutile de préciser que les plus courageux des élèves, après avoir poursuivi leur recherche dans des conditions difficiles, n'ont guère vu leur travail récompensé par des postes correspondant à leur qualification.

En 1985, prenant conscience du vieillissement des enseignants du supérieur et de la demande des Ecoles Normales, le Ministère a mis au point un montage financier permettant d'envoyer un certain nombre de normaliens en faculté à la sortie des Ecoles. Ces élèves étaient nommés pour deux ans au titre d'A.N.D. (Ancien Normalien Doctorant) dans les universités qui avaient fait connaître leurs besoins au Ministère. Ces A.N.D. avaient le statut d'enseignants du secondaire mis à la disposition de l'enseignement supérieur. Leur charge de cours (environ 6 heures hebdomadaires) était lourde pour des débutants, surtout dans les matières où les TD sont de fait de véritables cours (lettres, philosophie, etc).

Il convient aussi de dire que très peu d'élèves bénéficiaient de ces postes, attribués au compte-goutte par le Ministère. La cinquième année étant supprimée, tous les autres élèves se retrouvaient dans le secondaire. Privilégiés parmi les privilégiés, les A.N.D se trouvaient pourtant dans l'impossibilité de finir leur thèse en deux ans, et rejoignaient le

plus souvent leurs camarades du secondaire après leur "excursion universitaire".

Le 7 mai 1988, c'est-à-dire la veille de l'élection présidentielle, le gouvernement Chirac met au point le statut d'A.T.E.R (Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche), c'est-à-dire un statut d'assistant sous contrat dans l'enseignement supérieur, avec un service plein et une rémunération bloquée. Ce statut est ouvert en principe à tous les fonctionnaires de l'enseignement secondaire, et donc aussi aux normaliens. En 88, un certain nombre d'entre eux se voient donc attribuer quelques uns de ces postes en plus des postes d'A.N.D.

En février 89, Claude Allègre, conseiller spécial de Jospin, annonce la suppression des postes d'A.N.D. (abolition des privilèges) et d'A.T.E.R (suppression de postes qui exploitent des gens). IL annonce aussi la création d'un régime général d'allocation doctorales, composé d'une bourse et d'un monitorat.

Un collectif d'élèves se constitue alors pour négocier avec le Ministère les conditions d'application du nouveau statut aux normaliens et aux enseignants du secondaire. Un problème majeur se pose en effet : comment faire entrer des fonctionnaires ayant signé un engagement avec la fonction publique dans un régime d'allocations ?

Cependant devant la difficulté de la mise en application de ce régime général, reporté à l'année prochaine, le collectif a obtenu qu'un système transitoire soit mis en place cette année. Ce système, qui préfigure celui qui vaudra pour tous, est une bourse de trois ans, complétée par un monitorat d'enseignement supérieur, le tout rémunéré 7 800F nets environ pour 3 heures de cours.par semaine.

Malgré cet aspect "alléchant", puisque les exigences de la recherche et celles des "conditions matérielles d'existence" semblent assurées, un certain nombre d'interrogations demeurent : les allocataires seront envoyés dans des universités qui ne correspondent pas au lieu de leur recherche ; où est le bénéfice du monitorat s'il doit servir à payer la S.N.C.F ? Comment prendre en compte l'engagement décennal ? Que se passera-t-il après ces trois années ? etc. Des inquiétudes naissent et sont d'autant plus vives que le statut d'A.T.E.R. n'est pas supprimé. Faut-il envisager l'avenir comme une longue suite d'incertitudes, faites de statuts précaires ou exploités, avant d'obtenir un poste sérieux en université ou au C.N.R.S ?

On prétend former un "vivier pour la recherche française" : ces statuts ne condamnent-ils pas les moins argentés d'entre nous, ou ceux qui ont une famille, au sauve qui peut ?

Aliénor Bertrand, membre du collectif

REVUE DE PRESSE

L'association est abonnée au "Monde" depuis le début du mois de mai, afin d'assurer une revue de presse minimale. Michel Cartereau se charge actuellement de cette tâche. Toute personne pouvant contribuer à ce travail, en envoyant à l'association tout article sur le troisième cycle ou la recherche (avec la référence précise) sera le bienvenu.

Un étudiant gabonais s'est vu empêcher de soutenir sa thèse, quelques minutes avant sa soutenance, par des membres du jury. Son travail, "l'image du Gabon dans la presse quotidienne française de 1980 à 1985", n'a pas du tout plu à un membre (de dernière minute) du jury ! *(Le Canard Enchaîné du 12 Avril)*

Dans le cadre de la revalorisation des carrières universitaires, le Ministère de l'Education Nationale prévoît une "prime d'encadrement doctoral et de recherche", d'un montant de 25 000F par an, modulée selon le traitement, d'une durée de quatre ans et ce, pour les enseignants qui en feront la demande et dont l'activité de recherche (direction de laboratoire) ou d'encadrement (direction de thèses) est "vérifiable". *(Le Monde du 18 Avril)*

Selon un rapport du Conseil Economique et Social, la France aurait besoin de vingt mille chercheurs supplémentaires (essentiellement dans l'industrie). Le Conseil préconise notamment de porter l'effort budgétaire de recherche à 3% du Produit Intérieur Brut (2,3% actuellement contre 2,7% en Allemagne, 2,8% aux USA et au Japon, 3% en Suède), et le développement de la formation aux technologies par la création d'Universités de Technologie. *(Le Monde du 22 Avril)*

Le gouvernement a décidé de consacrer, dans le budget de 1990, une enveloppe financière (d'au moins un milliard de francs) pour les grands programmes de recherche (télévision haute-définition, biotechnologies, chemins de fer de l'avenir, automobile "propre" et projet "JESSI"). *(Le Monde du 22 Avril)*

LA MNEF propose l'instauration d'un "droit au prêt pour tous les étudiants", au delà du système de bourses ministérielles et des prêts bancaires. Chaque année, un étudiant pourrait emprunter une somme fixée par décrêt (20 000F par exemple) et ce, jusqu'à la fin de ses études. Les prêts ne seraient remboursables qu'à partir du premier salaire, avec une franchise maximale de cinq ans. *(Le Monde du 28 Avril)*

Le Ministère de l'Education Nationale a restructuré son administration chargée de l'enseignement supérieur en trois directions : "recherche et études doctorales", "programmation et développement" et "enseignements supérieurs". Ceci vise entre autres à mieux assurer

l'évaluation des enseignements supérieurs. *(Le Monde du 11 Mai)*

Michel Cartereau